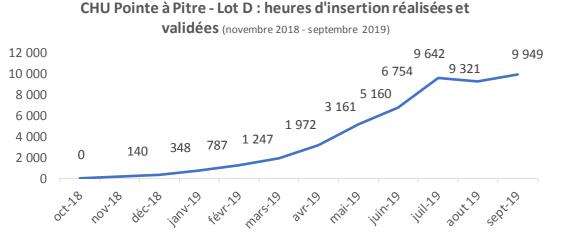
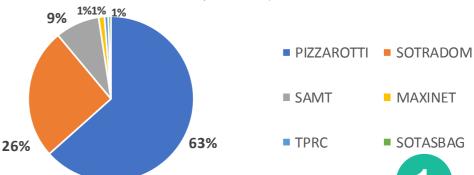
INSERTION - Taux global de réalisation

- Objectif d'insertion sur le Lot D : 179 737 heures
- Au 30 septembre 2019 : 48 480 heures d'insertion réalisées et validées
 - Un très bon niveau de réalisation : 26,7 % de l'objectif déjà réalisé pour un niveau d'avancement du chantier de 11,7 % (source : Pizzarotti)
 - Une forte montée en charge de l'insertion sur le dernier trimestre : depuis juillet 2019, plus de 9 600 heures réalisées mensuellement, en moyenne



 89 % des heures réalisées par les mandataires, les 11 % restant par les sous traitants

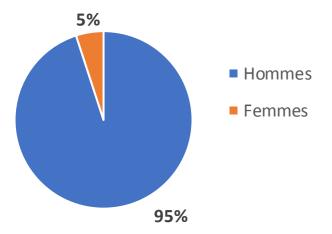
CHU Pointe à Pitre - Lot D : Ventilation des heures d'insertion entre les différentes entreprises (novembre 2018 - septembre 2019)



INSERTION - Les publics

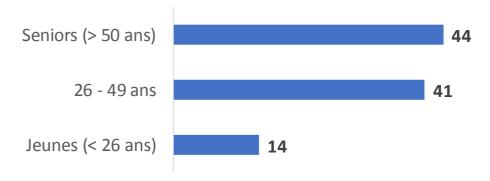
- 100 salariés en insertion depuis le démarrage du chantier et 70 en poste au 30 septembre 2019
- Profil des <u>100 salariés</u>:
 - Un public très masculin

CHU Pointe à Pitre - Lot D : sexe des salariés en insertion (novembre 2018 - septembre 2019)



 Des salariés âgés : 44 ans en moyenne : les seniors sont les plus nombreux et les jeunes très peu représentés

CHU Pointe à Pitre - Lot D : répartition par tranche d'age des salariés en insertion (novembre 2018 - septembre 2019)



INSERTION - Les publics

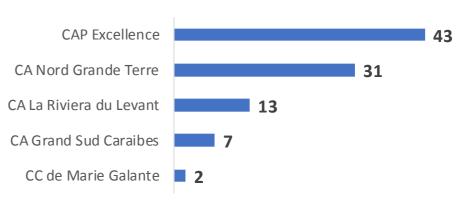
CHU Pointe à Pitre - Lot D : situation administrative des salariés en insertion à la prise de poste (Base : 82 salariés - octobre 2018 - septembre 2019)



- Un effet de proximité : 90 % des salariés proviennent de Cap Excellence et des 2 EPCI limitrophes du site du chantier
- Une vigilance permanente à avoir en termes de mobilisation des prescripteurs sur l'ensemble du territoire
- 18,5 % des salariés (base 74 salariés dont le critère est renseigné) sont résidents en QPV

- Un ciblage des publics conforme à l'objectif :
- 80 % de demandeurs d'emploi de longue durée
- 39 % de bénéficiaires du RSA

CHU Pointe à Pitre - Lot D : domicile des salariés en insertion (base: 96 salariés - octobre 2018 - septembre 2019)



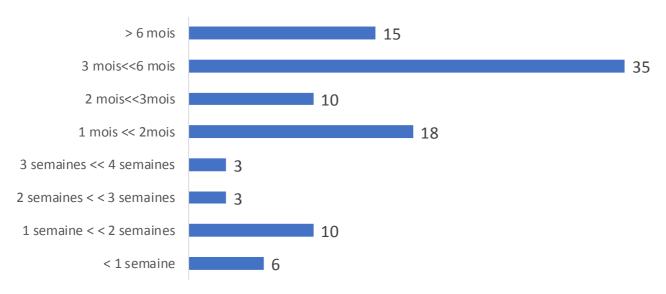
INSERTION - Les modalités d'exécution de la clause

- 107 contrats au bénéfice de 100 salariés : 7 salariés ont déjà bénéficié de 2 contrats dont 6 ont bénéficié d'un CDI après une première embauche en intérim
- L'achat d'heures d'insertion (intérim)
 - 2/3 des contrats / 60 % du total des heures : durée moyenne du contrat : 413 heures
 - ETTI et ETT à part égale en nombre de contrats : la durée plus longue des contrats ETT s'explique notamment par une plus forte mobilisation des ETT au démarrage de l'opération
- Le solde en embauche directe, très majoritairement en CDI durée moyenne du contrat : 531 heures
- Des véritables parcours se sont engagés : la durée moyenne de travail (453 heures) est déjà supérieure de 17 % à la moyenne nationale (387 heures)

CHU Pointe à Pitre - Lot D : Modalités d'exécution des heures d'insertion (octobre 2018 - septembre 2019)		
	Nombre de contrats	Nombre total d'heures réalisées
Embauche directe	36	19 134
dont CDI	29	15 699,9
dont autres/non renseignés	7	3 434,5
Achats d'heures d'insertion	71	29 345
dont ETTI	35	8 999
dont ETT	36	20 346
TOTAL	107	48 479

INSERTION - Les parcours d'insertion





- La moitié des salariés ont d'ores et déjà travaillé plus de 3 mois à temps plein sur le chantier
- Les salariés travaillant moins d'un mois sont minoritaires : à ce jour, en enlevant ceux ayant commencé en septembre, ils ne sont que 14

INSERTION - Les métiers

CHU Pointe à Pitre - Lot D : Principaux postes d'exécution de la clause d'insertion (octobre 2018 - septembre 2019)



- Si un quart des salariés ont été positionnés sur des postes de coffreur/bancheur, la montée en charge du chantier se traduit par une forte diversification des postes ouverts à l'insertion
- Les postes impliquent souvent un minimum de qualification : traditionnellement très présents, les postes de manœuvre représentent ici moins de 10 %
- A noter, des postes d'agent administratif, d'aide topographe...permettant de diversifier les publics

INSERTION - L'organisation interne mise en œuvre par l'entreprise Pizzarotti

- La Impresa PIZZAROTTI & Cie, met en œuvre des moyens, humains et organisationnels, pour :
 - Atteindre son objectif quantitatif d'heures d'insertion
 - Renforcer la qualité de l'accueil et de l'intégration des salariés bénéficiaires de la clause d'insertion

Les moyens humains : 1,05 ETP en interne consacré à la clause d'insertion

- Le Responsable RH du Chantier CHU Guadeloupe 25 % du temps de travail
- Embauche depuis septembre 2019 d'une collaboratrice dédiée (à 80% de son temps de travail) au suivi de la clause d'insertion. Avec pour principales missions :
 - Formalisation du reporting périodique,
 - Encadrement des salariés bénéficiant de la clause sociale
 - Construction de leur projet professionnel,
 - Accompagnement des sous-traitants et prestataires dans leur démarche d'insertion

INSERTION - L'organisation interne mise en œuvre par l'entreprise Pizzarotti

- Les moyens organisationnels en cours de déploiement :
 - Nomination des tuteurs et des référents pour chaque bénéficiaire,
 - Formation au tutorat
 - Création de dossiers individuels de parcours d'insertion (suivi de l'évolution et recueil des difficultés éventuelles)
 - Organisation d'ateliers et de réunions de suivi (tuteurs, référents & PZ)
 - Création d'un plan de formation professionnelle spécifique
 - Mise en place d'actions à visées sociales avec l'aide des référents (demande d'aide à la mobilité...)

INSERTION - En synthèse

- Un très bon niveau de réalisation des objectifs d'insertion (26,7% pour un chantier avancé à 11,7%)
- Des recommandations entendues par les entreprises : les ETTI, très peu sollicitées au démarrage de l'opération sont aujourd'hui mobilisées
- Des indicateurs qualitatifs encourageants : des parcours d'ores et déjà plus longs que la moyenne nationale, une part importante de recrutement en CDI, des ruptures précoces assez rares
- Des bénéficiaires du RSA qui accèdent en nombre important aux postes clausés : 39 %...alors qu'ils ne sont que 18 % à l'échelle nationale parmi les bénéficiaires clauses d'insertion
- Un reporting de qualité réalisé par les équipes de Pizzarotti et une très forte réactivité vis-àvis des sollicitations du facilitateur – couplé à une approche qualitative de la clause
- Les points de vigilance / progrès :
 - Un sourcing auprès de l'ensemble des prescripteurs du territoire
 - L'amplification du recours aux ETTI
 - Et à plus long terme, pourquoi ne pas envisager une sous traitance à un ACI ou une EI ?
 - Systématiser le suivi des parcours, avec les référents uniques, lors d'une séquence réservée dans les CSP